

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le vingt décembre deux mille douze, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 13/12/2012

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Christine RIFFAUD, Hervé VALADAS, Bernard DUMONT, Martine TANDEAU DE MARSAC, Bernard POUSSIN, Jean-Pierre ESTRADE, Pierre LANGLADE, Paul DUCHEZ, Jean-Claude BASSET, Gérard BEAUBIER, Catherine CELESTIN, Arlette DEMAR, Michelle DEMONET (en remplacement de Gérard BARRAUD), Dominique DUNAUD, Alain FAUCHER, Catherine GAUTHIER, Dominique GILLES, Valérie GIROIR, Hubert LEHMANN, Edith LERENARD, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Henri PALA, Emmanuel POISSON, Marie-Claire RAPAUD-CHATEAUNEUF (en remplacement de Daniel CADET), Sabine VINCENT.

EXCUSES : Patrick DESCHARLES, Béatrice DUFOUR, Nadine MAGY, Jean-Pierre MORLON, Monique REIX-BUSSY, Philippe STEYAERT.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2012-146 : AQUA'NOBLAT – APPRENTISSAGE SCOLAIRE DE LA NATATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral 2010-2369 du 17 décembre 2010 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Monsieur le Président expose que certaines trésoreries demandent aux collectivités qui gèrent une école ou un collège, la passation de convention pour autoriser le paiement des séances d'apprentissage de la natation à l'Espace Aqua'Noblat, dans le cadre scolaire.

Monsieur le Président propose donc de conventionner avec toutes communes ou tous Conseils Généraux qui demande l'accès à l'Espace Aqua'Noblat pour les enfants fréquentant un établissement dont ils ou elles ont la charge.

Monsieur le Président précise que les conventions permettront d'inscrire les dates des séances d'apprentissage scolaire de la natation ainsi que les coûts d'apprentissage fixés par le Conseil Communautaire.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 27 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Approuve la passation de toutes conventions avec toutes les communes et tous les Conseils Généraux qui souhaitent que les enfants des établissements qu'ils gèrent, puissent bénéficier de l'apprentissage scolaire de la natation à l'Espace Aqua'Noblat.

Autorise Monsieur le Président à signer les dites conventions.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

Le Président,

Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : AQUA'NOBLAT - APPRENTISSAGE SCOLAIRE DE LA NATATION

Date de transmission de l'acte : 21/12/2012

Date de réception de l'accusé de
réception : 21/12/2012

Numéro de l'acte : 2012-146 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20121220-2012-146-DE

Date de décision : 20/12/2012

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.7. Intercommunalite